

Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE
SPECIMEN

Réf. client : NEMICEPS

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9 Téléphone : 514.955.3548 * Fax : 514.955.6623

ENTRE

(Ci-après appelé l'Entrepreneur)

Nom: CESGM	Inc				
Adresse: 518	1, rue d'Amiens, bureau	ı 500			
Ville: Montréa	I-Nord			Code postal :	H1G 6N9
Téléphone : 51	4.995.3548		Télécopieur :	514.955.6623	
# licence RBQ:	4444-4444-22	Courriel:	svenne@cesgm.	com	
Représentant :	SuperAdmin				
		ET (Ci-après appelé le clie	ent)		
Nom: _pme_clie	ent1				
Adresse: 123	aaaaaa				
Ville :				Code postal :	h1h1h1
Téléphone : 12	4-124-1244		Télécopieur :		
Adresse des trava	ux: This is a commer	nt (private)			
CONVIENNENT DE (1. Ouvrage à réaliser	CE QUI SUIT:				
Le client retient, en date	e de ce jour, les services de l	'Entrepreneur pour e	exécuter l'ouvrage ci-ap	rès décrit :	
Description 0					
Description 1					
Description 2					
Description 3					
Description 4					



Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE
SPECIMEN

Réf. client : NEMICEPS

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9 Téléphone : 514.955.3548 * Fax : 514.955.6623

2.	Début et fin					
	Les travaux seront débutés le12 Janvier 2016 et seront terminés vers/ou le	, sauf si le client				
provoque un retard par son défaut de respecter ses obligations aux termes des présentes ou pour toute cause de forc seront assimilés à une force majeure le cas d'une grève ou d'un lock-out.						
3.	Réception de l'ouvrage					
	Le client sera présumé avoir reçu l'ouvrage à la première des éventualités suivantes, et ce, malgré toute réserve qu'il pourrait imposer, soit à la date de la fin des travaux décrits ci-devant, où à la date à la quelle l'immeuble sera prêt à être occupé.					
4.	Prix					
	Le client et l'entrepreneur conviennet que le prix convenu pour l'éxécution de l'ouvrage se détaille comme suit :					
	Prix d'ouvrage	450,00 \$				
	Taxe sur les produits et services (TPS)	88,20 \$				
	Sous-total Sous-total	538,20 \$				
	Taxe de vente du Québec (TVQ)	0,00\$				
	TOTAL	538,20 \$				
	et sera payable comme suit:					

Toutefois ce prix est soumis aux réserves suivantes:

- 4.1 Le client paiera à l'entrepreneur un intérêt mensuel de deux pour cent (2%) sur toute somme due, soit 24% par année, le tout sous réserve à tout autre recours de l'entrepreneur contre le client.
- 4.2 En cas de recours judiciaire de l'entrepreneur contre le client pour le recouvrement de sommes dues, les frais judiciaires et extrajuiciares en cours en pareil cas par l'entrepreneur sont à la charge du client mais ne seront en aucun cas supérieur à 30% du prix du contrat.



Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE SPECIMEN

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Entrepreneur

		ue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9 one : 514.955.3548 * Fax : 514.955.6623	Réf. client : NEMICEPS
	4.3	L'entrepreneur ne fournira pas : les matériaux :	
		U'outillage et équipement :	
		Qui seront aux seuls frais du client.	
	4.4	Ce prix sera soumis à révision à la hausse par l'entrepreneur et ce confomément à une entente éventualités suivantes: • Modifications aux plans, devis, cahiers de charges ou aux travaux à exécuter par le client; • Erreur et/ou omission dans les plans, devis, chaiers de chargers, études et/ou expertises sou • Hausse du coût de la main d'ouvre pour cause de modifications aux conventions collectives, se tout instance gouvernamentale ou l'application d'une convention collective non connue à la si • Hausse du coût des matériaux, de l'outillage et/ou équipement pour cause d'entrée en vigueur quelque nature que ce soit; • Changement dans les conditions d'exécution de l'ouvrage hors du contrôle de l'entrepreneur, aucune, pluies diluviennes, froid intense, toute force majeure;	mis par le client; à une Loi ou un réglement par gnature des présentes; ırd, une nouvelle taxe de
5.	Libre	e exécution	
		lient laissera à l'entrepreneur libre exécution des travaux mais pourra, à sa guise, mais sans nuire aux par l'entrepreneur, inspecter l'ouvrage.	à la bonne exécution des
6.	Modi	lifications	
		lient pourra demander à l'entrepreneur d'exécuter des modifications à l'ouvrage seulement si telles lient par écrit et qu'elles soient acceptées par écrit quant à leurs prix, nature et échéance par l'entr	
7.	Non	disponibilité de matériaux	
	respe	s l'éventualité où des matériaux nécessités à l'exécution de l'ouvrage ne sont plus disponibles dan ecter la terminaison de l'ouvrage selon les termes des présentes, l'entrepreneur pourra substituer valente ou supérieure, sauf objection du client qui renoncera alors à tout dédommagement pou ret rrage.	tout matériaux de qualité
8.	Rési	iliation par le client	
	8.1 (Qu'en cas de défaut de l'entrepreneur de respecter ses obligations aux termes sea présentes, sou	s réserve de tous ses recours;
	r	En payant à l'entrepreneur en proportion du prix convenu, les frais et dépenses actuelles, la valeur notification de la résiliation, la valeur des biens fournism une indemnité additionnelle équivalente à valeur totale du contrat à titre de perte de profit, et tout autre préjudice que l'entrepreneur pourra s	vingt pour cent (20%) de la
9.	Rési	iliation par l'entrepreneur	
	9.1 (Qu'en cas de défaut par le client de respecter ses obligations aux termes des présentes, sous rése	erve de tous ses recours;
		Pour motif sérieux, mais jamais à contretemps, et en faisant tout ce qui est immédiatement nécess en assurant tout préjudice causé au client par une telle résiliation;	saire pou prévenir une perte et
10		client reconnait avoir obtenu, préalablement à la negociation et signature du présent contrat, toute nature de la tâche ainsi qu'aux biens et au temps nécessaire à cette fin.	information utile relativement à
11		s parties conviennent que les Lois de la Provence de Québec en vigueur à la date de la signature des sent contrat et déclarent, pour les fins des présentes, élire domicile à la place d'affaire de l'entrepr	
12		client reconnait avoir librement négocié tous les termes du présent contrat, avoir lu chacune de se n déclare satisfait par sa signature ci-après exposée:	es clauses, l'avoir compris, et
Si	gné à	, le	

Client

Client